MOTION

De

A

**Monsieur Gérard LARCHER**

Président du SENAT

g.larcher@senat.fr

Monsieur le Président du Sénat,

Les sénateurs examinent, mardi 14 octobre 2014, le projet de loi Rebsamen portant sur : la désignation des conseillers prud’hommes, le prolongement de leur mandat ainsi que de leur temps de formation.

Ce projet de loi a été rejeté par une très large majorité des organisations représentatives (syndicales et patronales) au Conseil Supérieur de la Prud’homie le 10 juin dernier.

En effet, en voulant supprimer la dernière élection sociale au suffrage universel qui touche plus de 19 millions de salariés, le gouvernement porte gravement atteinte à la démocratie républicaine.

Qu’il faille améliorer le processus électoral afin que le plus grand nombre de salariés puissent voter, cela ne fait pas débat. En revanche, cette amélioration nécessite, avant tout projet de loi, un travail au sein du Conseil Supérieur de la Prud’homie qui n’a jamais été entrepris de façon concertée.

**Ainsi, nous demandons au Sénat :**

* De ne pas voter le projet de loi Rebsamen.
* De décider de la tenue des élections prud’homales au suffrage universel dans les meilleurs délais.
* De prolonger les mandats des conseillers prud’hommes jusqu’à la tenue des élections prud’homales au suffrage universel.
* D’accorder 6 jours de formation par an à partir de 2014 et jusqu’à la date des élections prud’homales au suffrage universel.
* De décider de la création d’un groupe de travail au CSP afin d’étudier, dans un premier temps, les moyens de faciliter le vote des salariés dès les prochaines élections et, dans un deuxième temps, de travailler à une réforme plus aboutie prenant appui sur un vote dans l’entreprise.

Fait à : le :